

Rapport mensuel 2018 (Août)

Conseiller

forestier

Roy

inc.



CFR
CFROY.COM

Table des matières

Introduction	1
Résumé des opérations sur le terrain	1
Test de nuisance	2
Analyse des résultats	3
Appels citoyens	3
Suivi des gîtes larvaires.....	4
Conclusion	5

Introduction

Sur l'ensemble du territoire du Québec, plusieurs municipalités ont recours à un programme visant à réduire la nuisance causée par les insectes piqueurs, principalement la mouche noire et le moustique. La nuisance est distinguée en deux catégories, celle directement causée par les insectes piqueurs qui assaillent les individus afin de s'abreuver de sang, et celle engendrée par la densité d'individus. Certaines espèces d'insectes même si elles ne piquent pas peuvent être très nuisibles. La nuisance causée par la mouche noire et le moustique peut avoir un impact important sur les commerces, le tourisme et être la cause d'inconfort pour la population.

Ainsi la municipalité de Saint-Donat étant un secteur de villégiature prisé et très touristique est munie d'un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs depuis 2005. L'objectif de ce contrat est de réduire la nuisance à un nombre d'insectes minimal par espèce selon des zones cartographiques. Les cibles de réductions ainsi que les trois (3) zones ont été déterminées par la municipalité.

Résumé des opérations sur le terrain

- Les tests de nuisance pour le moustique sont effectués à 21h00 dans le chemin du domaine Réjean Lavoie et se sont terminés le 15 août dernier
- Le dernier test de nuisance pour la mouche noire s'est effectué le 23 août.
- Le contrôle des insectes piqueurs s'est terminé le 30 août comme stipulé dans le devis.

Test de nuisance

Les tests de nuisance ont été réalisés toutes les semaines à compter du 6 juin 2018. Le tableau ci-dessous présente la performance des opérations de réduction de la nuisance pour le moustique ainsi que pour les deux (2) séries de tests effectuées lors du mois d'août.

Tableau 1. Résultats tests de nuisance moustique

Site	Date	Moustique
Domaine Réjean Lavoie	06 août	6
	14 août	3

Tableau 2. Résultats des tests de nuisance

Sites/secteurs		Valeurs cibles		07 août		23 août	
		Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.
Dom. R. Lavoie	1	30	10	-	-	8	0
Parc des Pionniers				-	-	-	-
Stationnement Golf				2	0	23	1
Ch. de la Cascade	2	70	20	0	0	2	0
Montagne noire				0	1	5	0
Ch. Lynda				0	1	0	5
Lac boeuf	3	160	40	1	1	10	0
Pimbina				0	0	2	0
Ch. Lac Baribeau-Nord				17	0	2	0
Ch. Saint-Guillaume				1	0	20	0

Analyse des résultats

Les résultats obtenus lors du mois d'août respectent tous les cibles établies par la municipalité, ce qui nous permet de dire que le traitement est efficace. Lors de l'échantillonnage du 27 août, le résultat obtenu à proximité du stationnement du terrain de golf est plus élevé par rapport aux résultats antérieurs. Cela est principalement induit par les forts vents présents au cours de la journée, mais également des jours précédant le test de nuisance. Il est possible d'affirmer que le vent est responsable de cette accumulation puisque même au fort de la saison aucun test n'a échantillonné un nombre de mouches aussi importantes que le 23 août. Malgré ce nombre de mouches, les valeurs obtenues respectent le seuil stipulé par le devis.

Appels citoyens

Comme demandé par la municipalité, une ligne téléphonique a été mise à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent formuler des requêtes concernant le déroulement du traitement, la prospection de leur terrain, ou dans le seul but de se renseigner au sujet du contrôle biologique des insectes piqueurs.

Cette année la réception des appels est faite par le chargé de projet à Saint-Donat. Le citoyen est généralement rappelé dans un délai de 24 à 48 heures. Dépendamment de la nature de la requête, un technicien est mandaté sur les lieux afin d'évaluer la situation. En cas d'absence du citoyen lors de la visite d'un technicien, ce dernier laisse un feuillet expliquant que la firme est passée par leur domicile, mais qu'il était absent.

Lors du mois d'août, la firme Conseillers Forestiers Roy a reçu 1 appel de citoyens désirant signaler la présence de gîtes potentiels sur leur terrain ou bien demander des informations sur le traitement. Le tableau ci-dessous présente la liste des appels reçus.

Suivi des gîtes larvaires

Plusieurs sites font l'objet d'un suivi régulier afin d'assurer un traitement efficace et de garantir que les opérations d'épandage de pesticide génèrent un taux de mortalité satisfaisant. Il s'agit principalement de décharges de lac, de rivières ou bien de ruisseaux ; ce sont des milieux qui abritent spécifiquement les larves de mouche noire. Dans le tableau présenté ci-dessous sont compilées les informations relatives aux traitements de ces stations de contrôle.

Tableau 3. Suivi des gîtes larvaires de contrôle.

Secteur	Gîte	Date	Stade larvaire (1 à 4)	Densité larvaire (0 à 3)	Mortalité après traitement (%)
1	Lac Beauchamp	03-août	3	1	100
		23-août	0	0	0
2	Lac Tire	03-août	0	0	0
		23-août	0	0	0
	Rivière Saint-Michel	03-août	2	3	100
		23-août	0	0	0
3	Lac Baribeau	03-août	2 à 3	2	90
		23-août	2	1	90
	Pimbina	03-août	2	3	90
		23-août	0	0	0
	Lac Noir	03-août	2 à 3	2	100
		23-août	2	1	100

*0 : Aucune larve

1 : Quelques larves

2 : Larve facile à trouver

3 : Larve abondante

Conclusion

En définitive, nous pouvons affirmer que le traitement pour la saison estivale 2018 s'est très bien déroulé dans son ensemble. Les seuils ont majoritairement été respectés tout au long de la saison. Effectivement, quelques dépassements de cibles se sont produits au fort de la saison. Par contre, lorsque mis en perspective par une comparaison avec un site de référence sans traitement soit, le ruisseau Beaulieu, l'efficacité des traitements ont été largement supérieure au 80 % de mortalité minimale garantie par le biopesticide. Il ne faut pas oublier que le contrôle biologique des insectes piqueurs est une mesure d'atténuation de la nuisance et que celui-ci ne vise pas à l'extermination des espèces concernée par le traitement.